

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI DU REVENU DE L'INTERIEUR
(AMENDEMENT).

Hon. L. P. Brodeur—Dépose bill (n° 176) modifiant la loi du Revenu de l'intérieur—7587; pour incorporer changements et faire concorder acte avec dispositions récentes—7587; cautionnements par compagnies de garantie—7587; dispositions nouvelles—7587.

Bill lu première fois—7587.

2e lecture—8884.

En comité—8884.

Hon. Brodeur—A l'avenir cautions pour personnes ayant obtenu permis devront être fournies par compagnies de garantie—8885; trop difficile de s'assurer de solvabilité de cautions particulières offertes—8885.

M. Henderson—Demande si gouvernement a étudié système de fournir garanties lui-même moyennant primes—8886.

M. Barker—Gouvernement serait importuné pour ne pas s'occuper de certains détournements—8886.

Hon. Brodeur—Jaugeage remplacé par pesage des spiritueux—8886.

Hon. Brodeur—Travail dans les brasseries de sept heures du matin à 6 heures du soir—8887.

Hon. Brodeur—Gouvernement se met en mesure, si c'est possible d'utiliser d'autres alcools qu'alcool méthylique—8888.

M. W. F. Maclean—Demande qu'on encourage manufacture d'alcools dénaturés—8889.

M. Galliher—Se plaint introduction whiskeys étrangers n'ayant pas deux ans d'entrepôt—8889; concurrence aux spiritueux canadiens—8889.

Hon. Fielding—Clause de 2 ans grande protection des distillateurs canadiens—8890; empêche établissement distilleries nouvelles—8890.

M. W. F. Maclean—Demande ce que devient tout l'alcool américain introduit au Canada—8890; au point de vue du revenu il vaudrait mieux que tout l'alcool consommé fût importé puisque les droits de douane sont plus élevés que ceux de l'acaise—8893; propose que le système métrique soit appliqué aux opérations du département du Revenu de l'intérieur—8894.

Bill rapporté, lu 3e fois, adopté—8894.

Hon. Brodeur—Propose adoption amendements du Sénat—9629; raye des pénalités la "livraison d'alcool"—9629.

Sanctionné—10043.

LOI CONSTITUANT LA PROVINCE DE SASKATCHEWAN.

Sir W. Laurier—Dépose bill (n° 70) pour l'organisation de la province de Saskatchewan—1528.

1re lecture—1528.

Sir W. Laurier—Propose 2e lect.—5543.

M. W. F. Maclean—S'oppose—5543.

Motion retirée—5543.

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI CONSTITUANT LA PROVINCE DE SASKATCHEWAN—*Suite.*

Sir W. Laurier—Propose 2e lecture—8908.

M. R. L. Borden—Propose amendement en faveur autonomie complète—8908.

Amendement Borden mis aux voix, rejeté: pour 37, contre 90—8909.

Deuxième lecture, sur division—8910.

En comité—8912.

Article 2—8912.

M. Borden—Propose même amendement qu'au bill d'Alberta—8912.

Rejeté sur division—8912.

M. Mok—Présente même amendement relatif à langue française qu'au bill d'Alberta—8912.

Rejeté sur division—8912.

Hon. Fitzpatrick—Présente certains amendements pour assimiler au bill Alberta—8913.

Amendements adoptés—8913.

Annexe B—8913.

M. Lake—Pas de question de capitale—8914; d'après division proposée, une voix du nouvel arrivant en vaut deux d'anciens colons—8914; gouvernement veut donner représentation prépondérante au nord—8914; base de la représentation dans Alberta d'après sir W. Laurier et hon. Oliver—8916; tableau des chiffres de répartition du gouvernement—8917; effet produit par répartition, calcul—8918; les homesteads—8920; représentation trop forte à l'ancien district d'Assiniboine—8921; en suivant ligne de conduite adoptée pour Alberta, on devrait accorder 6 sièges $\frac{1}{2}$ au nord et $18\frac{1}{2}$ au sud—8922; non-application de la règle posée pour Alberta au sujet représentation rurale et urbaine—8924; la discussion en conférence—8925; intransigeance de M. Lamont—8925; le plan de M. Lake—8926; respect des délimitations présentes—8928; liste des circonscriptions projetées par M. Lake—8961; impuissance de la conférence—8932; le mode le plus juste de faire la répartition est de tenir compte des électeurs inscrits—8934; annexe du gouvernement préparée sans tenir compte des principes antérieurement posés par ses membres—8934; on n'accorde aux province que la moitié de la représentation à laquelle ils ont droit—8934.

M. Scott—Félicite M. Lake de sa modération—8935; les manipulations de M. Lake—8936; la répartition fédérale de 1903—8937; façon impartiale dont elle fut faite—8937; si ce partage était équitable, il y a trois ans, il doit l'être jusqu'à la fin de la présente législature—8938; dans la carte de la Saskatchewan on ne prétendra pas trouver la main italienne de Mgr Sbaretti—8940; sir John Macdonald et la considération de superficie dans la division des nouvelles provinces—8940; les conservateurs auront beau tailler la carte, ils ne se donneront pas une majorité dans le Nord-Ouest—8943; la répartition a été aussi parfaite que possible—8942; d'ici trois ou quatre ans, on verra